

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Frédéric Noirfalise](#)

<https://www.cadre21.org/membres/77c0122798fc6d201953915a>

Date d'obtention : 2020-11-09 19:15:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Le but de la méthode Sexto est de simplifier l'aide que l'on peut donner aux élèves qui sont victimes ou instigateurs d'échanges pornographiques en ligne. Tout en s'assurant que les élèves sont respectés durant le processus, la méthode permet aux intervenants scolaires d'être outillé pour aider les jeunes à s'en sortir. Avec l'aide des forces policières, la méthode Sexto permet d'accélérer le processus d'aide pour empêcher que les images ou vidéos soient partagés rapidement et en grand nombre. L'aide directe des forces policières est également bien reçue dans les établissements scolaires qui sont souvent impliqués dans des événements qui ont lieu à l'extérieur des heures de classes, mais qui ont un impact dans l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il était très pertinent de voir et lire les 3 mises en situation. Je retiens surtout le fait que l'on doit toujours essayé de rencontrer tous les élèves qui ont pu être en contact avec les images, le plus rapidement possible. Tous doivent faire partie de la méthode. Il est aussi très clair, qu'en aucun cas, un intervenant scolaire ne doit vérifier les images. Il est préférable de rencontrer plus de témoins pour se faire une idée, que d'essayer de couper court et faire également partie du problème. Finalement, si d'autres élèves sont également témoins de la situation, ils doivent tous être rencontrés. Ils doivent tous comprendre que le simple fait qu'ils ont vu les images les rendent complices de la situation. Ces rencontres peuvent avoir un impact positif à court terme sur la perception que certains jeunes peuvent avoir sur la protection de la vie privée sur les médias sociaux. De cette façon, on agi en amont (prévention) et on démontre notre rôle de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque nous avons des raisons de croire que nous avons un acte malveillant, on se doit de contacter le service de police dans le plus brefs délais. Nous devons également rencontrer le jeune instigateur, ce qui pourrait mener à une conversation est une rencontre des plus délicates. Il sera important, durant cette rencontre, d'établir un lien de confiance et démontrer que notre intervention est pour aider la victime ainsi que l'instigateur lui-même. En fait la méthode Sexto a pour but d'aider les jeunes, pas seulement les punir. Cette rencontre sera délicate puisque l'information recueillie par les témoins et la victime démontre clairement que l'instigateur avait une raison malveillante. On se doit de procéder avec tact et confidentialité pour entamer une collaboration avec les familles, les élèves et le service de police.